

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance en formation restreinte du jeudi 25 septembre 2025**

D01_25092025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance restreinte, dans l'amphithéâtre Amphithéâtre 7 de la galerie des amphis, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : ORSINI-SAILLET Catherine, VADCARD Lucile, VANIER Léo, BRETON Jean, CARNEL Jean-Stéphane, DE ROSNY Eve, DEPAU Giovanni, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José.

Membres représentés : CHAACHOUA Hamid (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), PINSAULT Nicolas (procuration à MARTINEZ MARCOUX Marie-José), BOURREL Romain (procuration à BRETON Jean), DEPRET Christian (procuration à VADCARD Lucile).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant la présentation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé.

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire siégeant en formation restreinte d'approuver la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	18
Membres présents (dont président de séance)	9
Membres représentés	4
Nombre de votants	13
Voix favorables	13
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé comme présentée en annexe.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 29 septembre 2025

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes



Publié le : 30 septembre 2025

Transmis au Rectorat le : 30 septembre 2025

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.